

## Objectifs

- Définir le cadre juridique entourant le fonctionnement et les attributions du CSE
- Identifier les modalités pratiques de la représentation du personnel dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Préparer les réunions du CSE
- Caractériser la posture adaptée à l'instauration d'un dialogue social constructif

## Participants / prérequis

Membre élu du CSE (titulaires ou suppléants) des entreprises de 11 à 49 salariés.

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

## THEMES TRAITES

### Le nouveau régime des IRP

- Les IRP post ordonnances Macron
- Mise en place et suppression du CSE
- Échéances et durée du mandat
- Un CSE pour 2 réalités

### L'élection et la composition du CSE

- Retroplanning des élections
- Le Président ou son représentant : conditions pour présider
- La délégation du personnel: élus titulaires et suppléants, référent harcèlement

### Les attributions du CSE

- Réclamations individuelles & collectives
- Saisine de l'inspection du travail
- Droit d'information
- Attributions spécifiques (assistance des salariés, congés payés, inaptitude, licenciement économique)
- Protection de la santé

### Les règles de fonctionnement

- Réunions:
  - préparatoires, ordinaires et extraordinaires,
  - participants: Président et assistants, élus titulaires
  - formalisme
- Schéma de fonctionnement classique
- Zoom: réponses & registre spécial

### Les moyens d'exercices du mandat

- Crédit d'heures: modalités d'acquisition et d'utilisation, mutualisation et annualisation
- Liberté de déplacement
- Local, matériel et affichage
- Formation

### La protection des élus

- Délit d'entrave: preuve et sanction
- Statut protecteur: portée et conséquences

### Les attributions en matière de SSCT

- Obligations de l'employeur & mission des élus
- Zoom : les acteurs internes et externes

### Les enquêtes

- Les différents types d'enquêtes
- Schéma d'organisation et rôle des élus
- Initiation à la méthode de l'arbre des causes

### Les droits d'alerte et de retrait

- Atteinte aux droits des personnes
- Danger grave et imminent (DGI)
- Exercice du droit de retrait & liens avec le droit d'alerte

## Moyens et méthodes pédagogiques

### En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

### En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel Teams. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

### En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC). Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

## Evaluations

Un questionnaire de préformation est transmis aux participants avant le démarrage de la formation. Il permet au formateur d'évaluer les besoins des participants et peut ainsi calibrer au mieux son intervention.

Des évaluations formatives jalonnent le parcours afin de mettre en évidence les points forts des apprenants et leurs axes d'amélioration. Ces évaluations permettent aux formateurs d'identifier les problématiques et d'affiner leurs approches pédagogiques.

Une évaluation de satisfaction à « chaud » évalue les différents axes « qualité » de la formation, puis une à « froid » 2 mois après la fin du parcours pour prendre en considération le retour d'expérience, l'adaptation au poste de travail, l'évolution et les besoins des participants.

Toutes nos évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ».

### **Intervenant :**

Consultant. Formateur RH – Agréé formations SSCT du CSE (Préfecture Réunion) – Habilité Formations communes au dialogue social (INTEFP) – IPRP enregistré

**Modalités et délai d'accès :** Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront ([conseil@sesame-formation.re](mailto:conseil@sesame-formation.re)) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

**Durée :** 2 jours, soit 14 heures.

**Lieu et date(s) actualisé(s) :** cf site web : [www.sesame-formation.re](http://www.sesame-formation.re)

**Coût HT :** Nous consulter

**Accessibilité :**

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter notre référent Handicap.

*Programme mis à jour en août 2026*